

DONNEES

Open data - Mise à disposition des décisions de justice

Le décret n° 2021-1276 du 30 septembre 2021 précise les modalités de fonctionnement de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés respectivement « [Décisions de la justice administrative](#) » (Conseil d'Etat) et « [Judilibre](#) » (Cour de cassation). Ces traitements ont pour finalité la diffusion éventuellement enrichie des décisions de justice des ordres administratif et judiciaire.

Dans le cadre de la mise à disposition progressive des décisions de justice, le ministère de la Justice, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat ont lancé une enquête visant à faire un état des lieux des réutilisations existantes des données issues des décisions de justice, ainsi qu'une analyse prospective des besoins.

Ce questionnaire, d'une durée de réponse d'environ 5 à 10 minutes, est ouvert à tous. L'enquête prendra fin le 30 novembre et une synthèse des réponses sera publiée sur le site du ministère de la Justice.

Consultation publique sur la nouvelle recommandation sur les mots de passe

La CNIL souhaite mettre à jour sa recommandation de 2017 sur les mots de passe pour tenir compte de l'évolution des connaissances et permettre aux organismes de garantir un niveau de sécurité minimal. Le mot de passe reste la méthode d'authentification la plus répandue dans un contexte de menace accrue sur la sécurité des données.

Cette nouvelle version est soumise à [consultation publique](#) jusqu'au 3 décembre 2021 afin de permettre aux professionnels et aux particuliers de disposer d'outils pratiques et à l'état de l'art.

La CNIL profite également de cet [article](#) pour rappeler les risques liés à une mauvaise gestion des mots de passe.

CNIL - Alternatives aux cookies tiers : quelles conséquences en matière de consentement ?

OCTOBRE 2021

Depuis plusieurs années, certains acteurs du numérique développent des alternatives aux cookies « tiers » pour le ciblage publicitaire. La CNIL rappelle que ces dispositifs doivent toujours respecter les règles relatives à la protection des données et, surtout, le consentement et les droits des personnes.

Dans cet [article](#), la CNIL revient sur :

- La définition et l'utilité des cookies « tiers » ;
- Pourquoi parle-t-on de cookies « tiers » ;
- Les alternatives à ces cookies « tiers » (comme le « fingerprinting » ou ciblage par cohorte par exemple) ;
- Les règles à respecter ainsi que les autres points de vigilance imposées par les textes.

CNIL - Livre blanc et consultation publique sur les données et moyens de paiement

La CNIL a publié, le 6 octobre 2021, un [livre blanc](#) « Quand la confiance paie : les moyens de paiement d'aujourd'hui et de demain au défi de la protection des données ».

Elle revient dans ce livre blanc sur :

- Quelques chiffres clés du secteur ;
- La définition des données de paiement ;
- Une cartographie simplifiée des moyens de paiement et des principaux acteurs associés ;
- L'écosystème complexe des anciens et nouveaux moyens de paiement ;
- La numérisation du paiement (nouveaux enjeux et risques pour la vie privée) ;
- Comment garantir la protection des données et de la vie privée dans le domaine des paiements ;
- Les transferts et la circulation internationale des données de paiements ;
- Et une feuille de route pour des solutions d'accompagnement.

Elle a également lancé une [consultation publique en ligne](#), ouverte jusqu'au 15 décembre 2021, afin de recueillir les réactions au Livre blanc ainsi que les positions, témoignages et besoins de toutes les parties prenantes (grand public, professionnels, groupes d'intérêt, chercheurs, autres régulateurs, etc.).

OCTOBRE 2021

La CNIL souhaite en effet alimenter ses réflexions en vue de l'élaboration d'un cadre de référence.

MARCHES PUBLICS

OECP - Recensement économique de la commande publique - Chiffres 2020

L'Observatoire économique de la commande publique (OECP) vient de publier [les chiffres de l'année 2020 de son recensement économique de la commande publique](#).

L'OECP effectue chaque année, sur la base des informations transmises par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, un recensement économique des contrats de la commande publique.

Plusieurs tendances se dégagent à travers les chiffres de l'année 2020 :

- Marchés publics recensés : plus de 111 milliards d'euros HT et 169 060 marchés en nombre ;
- Une part des PME dans la commande publique à hauteur de 57,8 % en nombre et 29,6 % en valeur ;
- Une part des ETI dans la commande publique à hauteur de 21,8 % en nombre et 26,3 % en valeur ;
- Une part des GE dans la commande publique à hauteur de 20,4 % en nombre et 44,1 % en valeur.

OECP - Rapport d'évaluation sur l'expérimentation relative aux achats innovants

Le [rapport d'évaluation sur l'application du dispositif expérimental](#) issu du [décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018](#) relatif aux achats innovants vient d'être publié l'OECP.

Le nombre de marchés mettant en œuvre cette expérimentation recensés jusqu'au 31 mai 2021 par l'OECP est de 231, dont 172 qui ont été déclarés et consolidés dans la base de recensement (REAP).

Le rapport considère qu'"atteindre le nombre de plus de 200 marchés expérimentaux, sur une durée de moins de 24 mois, en prenant en compte une période d'acquisition d'une durée de 6 mois, est un résultat globalement satisfaisant."

OCTOBRE 2021

Il a identifié certains freins et notamment la crise sanitaire, le montant maximal de 100 000 euros HT, le temps d'appropriation de la procédure, la prudence dans l'adoption des procédures négociées sans mise en concurrence, etc.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Office d'enregistrement du .fr - Renouvellement de l'AFNIC

Un [arrêté du 30 septembre 2021](#) a désigné l'Association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC) pour exercer la fonction d'office d'enregistrement du domaine de premier niveau du système d'adressage par domaines de l'internet correspondant au « .fr » pour une durée de cinq ans (voir le [communiqué de presse de l'AFNIC](#)).

Cette désignation s'accompagne de nouveaux engagements pris par l'AFNIC, notamment :

- En matière de sécurité, de fiabilité et de résilience (l'ensemble des données du registre resteront hébergées sur le territoire national, et la coopération sera renforcée avec l'ANSSI);
- En matière de lutte contre les noms de domaine portant atteinte à l'ordre public ;
- En matière de promotion et de développement du .fr (programme pour l'accompagnement des citoyens et des TPE/PME et une accessibilité forfaitaire);
- L'affectation de 10% du chiffre d'affaires à la R&D visant à promouvoir des solutions souveraines et interopérables ainsi que réduire l'empreinte carbone des noms de domaines.

DELAIS DE PAIEMENT

Remise du rapport annuel 2021 de l'observatoire des délais de paiement

Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire des délais de paiement, a remis le 28 septembre 2021 à Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance chargé des Petites et Moyennes Entreprises, [le rapport 2020 de l'Observatoire des délais de paiement](#).

Éléments clés sur les délais :

- Sur un an, les délais fournisseurs ont diminué de près de deux jours d'achats (49 jours) et les délais clients de 1,5 jours (43 jours)
- Avec la crise sanitaire de 2020 et son impact sur l'activité des entreprises, les comportements de paiement se sont dégradés. Les retards de paiement en France, de 11,24 jours en janvier, sont montés à 15,3 jours en août, avant de revenir à 12,84

OCTOBRE 2021

jours en décembre. Cette dégradation des paiements a concerné tous les profils d'entreprises et tous les secteurs.

- En l'absence de retards de paiement, les PME disposeraient de 19 milliards d'euros de trésorerie supplémentaire, les ETI 9 milliards d'euros.
- Les délais de paiement de la sphère publique ont significativement baissé en 2020, tant au niveau national que local, poursuivant une baisse débutée depuis dix ans : 2 jours en moyenne pour l'État, 1 jour pour l'ensemble des communes, 2,8 jours pour les départements, 5,5 jours pour les régions.

Éléments clés sur les contrôles de la DGCCRF :

900 établissements ont été contrôlés avec un taux d'anomalie de 30,9 %

91 décisions de sanction ont été notifiées aux entreprises contrôlées, représentant un montant total d'amendes de 9,4 millions d'euros

182 décisions ont été prononcées, représentant au total environ 29,9 millions d'euros

FONCTION JURIDIQUE

Cartographie des directions juridiques 2021

La [cartographie des directions juridiques 2021](#), réalisée par LEXqi Conseil en partenariat avec le Cercle Montesquieu et l'Association Française des Juristes d'Entreprise avec le parrainage du cabinet Baker & McKenzie et de LexisNexis, publiée fin septembre, apporte un éclairage sur les tendances et les évolutions, en France, de la fonction juridique dans les entreprises :

- Les dépenses juridiques totales rapportées au chiffre d'affaires 2020 restent stables ;
- 3 Directeurs juridiques sur 4 font partie d'un Comité de Direction de l'entreprise vs. 2 sur 3 en 2018 ;
- La fonction de directeur juridique voit son périmètre en progression sur les domaines Conformité/Ethique/Compliance, et Données personnelles, qui lui sont aujourd'hui très majoritairement rattachés ;
- 92 % des directions juridiques ont initié un projet de transformation des méthodes de travail des juristes utilisant une ou plusieurs technologies numériques avancées ;
- 78 % envisagent de poursuivre la digitalisation de la fonction d'ici 2022...

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Émilie Dumérain, Déléguée juridique, edumerain@numeum.fr

Maxime Darde, Juriste - Chargé de mission, mdarde@numeum.fr

Cette lettre contient des informations juridiques à caractère général, qui ne constituent en aucun cas un conseil personnalisé susceptible d'engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité de l'auteur ou de Numeum.

Lettre juridique Numeum © octobre 2021